

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3726

présenté par

Mme Bellamy, Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Plassard, M. Albertini, M. Alfandari,  
 M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, Mme Firmin Le Bodo,  
 M. Gernigon, M. Guerin, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier,  
 M. Marcangeli, M. Marle, Mme Mesnard, M. Moulliere, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus,  
 Mme Piron, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut, M. Valletoux  
 et Mme Violland

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Presse et médias	10 344 319	0	
Livre et industries culturelles	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>10 344 319</b>		<b>0</b>
<b>SOLDE</b>		<b>10 344 319</b>	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Horizons & Indépendants vise à augmenter les crédits alloués au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) pour les maintenir au même niveau qu'en LFI 2024 (35,7 millions d'euros). Cette mesure est essentielle pour préserver l'équilibre du secteur radiophonique en France, qui repose sur une complémentarité entre radios associatives, radios commerciales et service public.

Les radios associatives jouent un rôle central dans la dynamique culturelle des territoires, en particulier dans les zones rurales, où elles sont souvent la principale source d'information locale. Avec une couverture de près de 750 radios indépendantes et plus de 2 millions d'auditeurs, les radios associatives permettent un accès égal à l'information, partout et pour tous. Or, ces radios dépendent en moyenne à 40 % des crédits du FSER, et la réduction de 10 millions d'euros des crédits prévue dans le PLF 2025 met leur survie en péril.

Pour le groupe Horizons & Indépendants, garantir un accès égal à l'information dans les territoires est un enjeu démocratique et de cohésion sociale. Les radios associatives, en informant quotidiennement les citoyens et en relayant des événements culturels, associatifs ou encore politiques locaux, contribuent à renforcer le lien social et à maintenir une présence essentielle dans des zones moins couvertes par les grands médias. Elles emploient également plus de 2 400 personnes, représentant un vivier de talents et de compétences au service de la pluralité de l'information et de la démocratie locale.

Dans un contexte où l'information de proximité et l'indépendance des médias sont de plus en plus précieuses, cet amendement répond à la nécessité de préserver les radios associatives et de garantir leur pérennité. Cet effort budgétaire supplémentaire est une réponse pragmatique pour assurer le soutien des territoires, l'accès équitable à une information de qualité, et la préservation du tissu radiophonique associatif.

Par ailleurs, nous saluons l'engagement du ministre chargé du Budget et des Comptes publics qui, suite à l'interpellation du groupe Horizons & Indépendants lors des questions au Gouvernement du 29 octobre, s'est engagé à rehausser "les crédits prévus pour le FSER au niveau qui était le leur en 2024".

En conséquence, cet amendement augmente de 10 344 319 € les crédits de l'action 06 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et médias" de la mission "Médias, livres et industries culturelles".